

MON MANDAT DE DÉLÉGUÉ



ÉLUS MSA
2025-2030

msa.fr



L'essentiel & plus encore

- Rédaction : Département Vie mutualiste
- Mise en page : PAO CCMSA
- Crédits photos : CCMSA Image : Martine Mouchy ; Franck Beloncle ; Gilles Arroyo - Freepik

SOMMAIRE

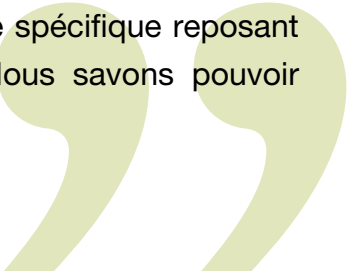
AVANT-PROPOS.....	4
1 - LE MUTUALISME, AU CŒUR DU MANDAT.....	5
Les valeurs mutualistes	6
La Charte de l'élu, un engagement mutuel.....	7
Élu MSA, une expérience unique.....	7
Les enjeux du mandat : le plan stratégique MSA 2030.....	8
2 - AGIR SUR MON TERRITOIRE	9
Assurer le relais entre la MSA et les adhérents	10
Participer à des projets locaux	11
Représenter la MSA	14
3 - APPARTENIR À UN RÉSEAU MUTUALISTE	15
Participer à la vie mutualiste	16
La gouvernance mutualiste.....	17
4 - LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MSA	19
Un référent et des experts présents sur le terrain	20
La formation des élus.....	20
La Newsletter des délégués	20
Une application pour les élus MSA	21
Le Bimsa	21
Les sites Internet de référence	22
Les structures de l'offre de services de l'économie sociale et solidaire	23
Les réseaux sociaux	23



Félicitations ! Vous venez d'être élu délégué MSA, et nous voulons partager avec vous une expérience unique tout au long du mandat 2025/2030.

La MSA a le plaisir de vous accueillir et de vous associer à la mise en œuvre de votre protection sociale agricole. Vous êtes les témoins de la réalité quotidienne de vos métiers, de la vie de vos territoires. Aussi, votre regard et votre contribution permettront de trouver des réponses aux défis sociaux de votre milieu professionnel et de faire vivre une ruralité dynamique et solidaire.

Ce guide constitue un cadre commun aux délégués MSA pour présenter le mandat et susciter l'action. C'est en agissant ensemble, grâce à un collectif d'élus fort, que la MSA portera des solutions pertinentes et démontrera la réalité de son modèle mutualiste spécifique reposant sur la démocratie participative. Nous savons pouvoir compter sur vous.



1

LE MUTUALISME, AU CŒUR DU MANDAT

Le mutualisme, apparu au XIX^e siècle, est un mouvement historique qui visait à répondre aux problématiques sociales de l'époque. Il a créé un modèle social fondé sur la solidarité et l'entraide. Issue de ce mouvement, la MSA a préservé son esprit tout en développant ses propres spécificités liées au milieu agricole.



LES VALEURS MUTUALISTES

Être délégué MSA, c'est incarner les valeurs mutualistes, fondées sur la solidarité et la responsabilité, au sein d'une organisation démocratique.

La solidarité, au cœur de l'agriculture, se manifeste par l'entraide face aux difficultés. Depuis 1945, elle est le pilier de la Sécurité sociale, suivant le principe : « *chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins* ». À la MSA, cela se concrétise par des cotisations, des prestations sociales et des aides financières pour soutenir les adhérents en situation de crise ou de précarité.

La responsabilité, c'est agir avec éthique et sérieux pour le bien commun. À la MSA, cela implique une gestion rigoureuse au service des adhérents et de leur bien-être, tout en promouvant, par ses élus, les valeurs de la protection sociale.

La démocratie à la MSA est représentative, participative et proche des territoires. Elle

donne une voix aux agriculteurs, salariés et employeurs agricoles, qui élisent leurs représentants dans un système équitable (trois collèges), local (niveau cantonal) et participatif (décisions adaptées aux besoins locaux). Ainsi, la MSA reste ancrée dans les réalités agricoles tout en impliquant ses membres dans sa gestion.

La Mutualité, en bref

- XIX^e siècle : initiatives locales d'entraides et mise en commun de « caisses », via des cotisations, pour soutenir les membres impactés par un coup dur.
- « Mutualité 1900 » : statut juridique qui permettra le développement de caisses locales.
- Années 1930 : l'État confie aux caisses la mise en place des premières « assurances sociales » obligatoires pour les travailleurs salariés.
- 1945 : création de la Sécurité sociale pour tous les citoyens et confirmation de la MSA comme régime spécifique des travailleurs salariés et non-salariés agricoles.

LA CHARTE DE L'ÉLU, UN ENGAGEMENT MUTUEL

Depuis toujours, la MSA associe ses adhérents à sa gestion grâce à son réseau d'élus. La Charte de l'élú formalise leur rôle et leurs engagements mutuels avec l'institution. En acceptant son mandat, l'élú MSA devient un ambassadeur, portant les messages de l'Institution et agissant pour la population agricole et rurale, tandis que la MSA garantit des conditions optimales pour exercer ce mandat. Cette charte, renforçant la cohésion et le sens des actions des élus, est complétée par une charte de déontologie fixant un cadre éthique pour les élus et les salariés.



ÉLU MSA, UNE EXPÉRIENCE UNIQUE



Être élu MSA et œuvrer pour le bien-être d'autrui est une expérience valorisante. En s'engageant dans des actions qui ont du sens, les élus éprouvent une satisfaction personnelle et un sentiment d'utilité. Le mandat permet d'acquérir des connaissances en matière sociale, agricole ou technique, tout en développant de nouvelles compétences. De plus, en agissant sur le terrain, l'élú enrichit son réseau professionnel et amical, renforçant ainsi sa vie sociale.

**Retrouver les paroles d'élus sur le
site elusterritoires.msa.fr**

LES ENJEUX DU MANDAT : LE PLAN STRATÉGIQUE MSA 2030

Tous les cinq ans, la MSA fait un bilan de son fonctionnement et définit des orientations pour faire évoluer son organisation et ses services aux adhérents. Ce travail, réalisé en coordination avec les 35 MSA à la fin d'un mandat, permet une mise en œuvre rapide après les élections. Ces orientations sont également présentées aux pouvoirs publics et intégrées dans la Convention d'objectifs et de gestion (COG).

Lors de l'Assemblée générale de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole du 25 juin 2024, cinq orientations ont été adoptées pour être mises en œuvre au cours du mandat 2025-2030 :

- **Soutenir et défendre** les transformations des agricultures dans une approche de bien-être au travail.
- **Proposer une offre de protection sociale** simplifiée, globale et adaptée aux besoins des

adhérents, de leurs familles et des entreprises.

- **Accompagner les territoires ruraux** et fragiles et contribuer à leur attractivité.
- **Développer des innovations sociales** et préparer la protection sociale agricole de demain.
- Dans le cadre mutualiste, **mobiliser nos savoir-faire** humains (élus, salariés) dans une logique d'engagement social durable sur les territoires.

Objectif du mandat 2025/2030 : contribuer à la démarche "Aller vers "

La démarche « Aller vers », au cœur du Plan stratégique MSA 2030, est une approche proactive visant à renforcer la proximité et l'accompagnement des adhérents, particulièrement ceux en milieu rural, qui peuvent être isolés ou vulnérables. Plutôt que d'attendre leurs demandes, la MSA va à leur rencontre pour proposer des services adaptés à leurs besoins à des moments clés de leur vie. Dans ce contexte, le délégué MSA joue un rôle clé en reliant les adhérents aux services de l'Institution.

2

AGIR SUR MON TERRITOIRE

L'élection par les adhérents donne aux délégués un mandat pour agir au sein de la MSA en défendant l'intérêt collectif et celui de l'agriculture. La MSA soutient ses élus dans leurs missions :

- l'intégration dans le mandat est progressive et accompagnée ;**
- le mandat offre l'opportunité de promouvoir ses idées et de les concrétiser en actions ;**
- chacun participe aux actions selon ses disponibilités ;**
- les échanges sont simplifiés pour maintenir le contact.**



ASSURER LE RELAIS ENTRE LA MSA ET LES ADHÉRENTS

La mission de l' élu auprès des adhérents, c'est :

- **être à l'écoute** et identifier leurs besoins et leurs difficultés ;
- **informer** sur les dispositifs d'aides et les orienter dans leurs démarches administratives ;
- **interpeller** la MSA en cas de difficultés personnelles, familiales, financières ou de santé des adhérents pour leur permettre de bénéficier des prestations et des aides (ex. : aides aux familles, aide à domicile, aide au répit des aidants familiaux) ;
- **informer** des actions que leur MSA organise pour eux et près de chez eux et qui améliorent leurs conditions de vie et de travail (ex. : campagnes de dépistages, conférences santé, actions de prévention liées au métier) ;
- **renseigner** sur les services que la MSA propose à toutes les populations, agricoles et non-agricoles, sur le territoire (ex. : téléassistance, portage de repas, aide aux aidants).

Les élus MSA initient des projets portés par l'Institution. Ce processus suit un cheminement similaire : un besoin est repéré par les délégués sur le terrain, suivi d'une réflexion et d'une collaboration avec les équipes de la MSA pour concevoir des solutions innovantes. Ces actions, d'abord mises en œuvre localement, sont ajustées, promues et étendues à l'échelle nationale. Et enfin, la démarche structurée fournit aux élus des outils pour agir de manière coordonnée. Le dispositif Sentinelles MSA illustre parfaitement cette approche.

Les élus, au cœur du dispositif «Sentinelles »

Les élus de la MSA Mayenne, Orne, Sarthe, conscients du taux élevé de suicides dans le milieu agricole, ont voulu réagir et ont créé le premier réseau de prévention de proximité. L'idée était de former des délégués pour repérer les signaux de détresse et orienter les personnes vers des dispositifs d'aide. La MSA lance des formations spécifiques pour doter ces « veilleurs » de compétences en détection du mal-être et en orientation vers des travailleurs sociaux et des soignants.

Fort de son succès, le dispositif a été étendu à d'autres caisses MSA avant d'être inséré dans le plan national de prévention du suicide piloté par la CCMSA.

Depuis, ce dispositif MSA a été renforcé par le Plan interministériel pour accompagner les agriculteurs en difficulté, et des centaines de Sentinelles ont été formées à travers la France.

+ de **2 000**
actions de délégués par an

PARTICIPER À DES PROJETS LOCAUX

Exemples d'actions locales amenées à se développer

La MSA de Bourgogne a élaboré un parcours « nouveaux installés » pour accompagner les jeunes agriculteurs dans leur installation. Ce programme propose des rendez-vous réguliers sur plusieurs mois, visant à les informer progressivement sur les cotisations, les aides de la MSA pour soutenir leur activité professionnelle et répondre aux besoins familiaux. Le délégué MSA du secteur se présente au jeune agriculteur, lui offrant son soutien et partageant son expérience.

Lors de la crise de la Fièvre catarrhale ovine (FCO), les délégués de la MSA Ardèche Drôme Loire ont pris l'initiative de contacter par téléphone les éleveurs potentiellement touchés. Leur objectif était d'apporter un soutien et d'informer sur les aides disponibles de la MSA. Les adhérents contactés ont salué cette démarche, appréciant particulièrement le soutien moral et les informations fournies.

La mission de l'élu pour le territoire, c'est :

- **apporter** des solutions aux besoins des populations rurales (ex. : micro-crèches, transport solidaire, association pour les jeunes) ;
- **mobiliser** les adhérents, la population locale et sensibiliser les acteurs politiques et associatifs pour mieux adapter les actions de la MSA aux territoires ;
- **décider** des actions sur les territoires lors des réunions de l'échelon local ;
- **s'appuyer** sur les connaissances du terrain, sur un référentiel d'actions proposées par la caisse et des dispositifs créés par la MSA ;
- **participer**, selon les disponibilités, à une ou plusieurs étapes du projet.

Pour monter un projet, le délégué bénéficie d'un appui des services de la MSA. Les projets sont souvent réalisés avec des partenaires locaux, collectivités territoriales, associations du secteur sanitaire et social ou professionnels agricoles.



Pour faciliter ces collaborations, la MSA a élaboré des dispositifs spécifiques qui cadrent les projets sur certains thèmes tels que : Bien vieillir, Grandir en milieu rural, Charte territoriale pour les familles/pour les seniors, programmes et ateliers de prévention santé, études et actions en santé au travail...

Les chartes territoriales pour les familles

La Charte territoriale pour les familles est une initiative collaborative qui vise à améliorer la qualité de vie des familles en milieu rural. Elle repose sur une démarche participative associant les familles, les élus, les acteurs locaux et les professionnels de la MSA pour identifier les besoins spécifiques des territoires et développer des projets adaptés. Les thématiques des projets sont très variées : ateliers parentaux ou groupes de soutien, initiatives d'engagement des jeunes, programmes de santé et de bien-être, projets d'inclusion numérique.

Opération Action commune : rendez-vous annuel des élus MSA

Chaque année, au mois d'octobre, les élus de la MSA se réunissent pour mettre en lumière leurs initiatives dans les territoires et travailler ensemble sur une thématique nationale. L'opération « Action commune » MSA a débuté en 2022, mobilisant l'ensemble des élus autour d'actions collectives liées à l'alimentation. Ces actions sont coordonnées pour maximiser leur impact et reflètent les valeurs mutualistes de solidarité, responsabilité et démocratie.

Une diversité de projets réalisés sur les territoires

Le site elusterritoires.msa.fr a été spécialement créé pour valoriser et mettre en lumière la diversité d'actions des élus MSA.

Ces actions sont le résultat du travail quotidien des délégués auprès les adhérents.

Exemples de projets

MSA BOURGOGNE

Dans des territoires où les structures d'accueil pour jeunes enfants sont rares, la MSA soutient la création de micro-crèches. En Bourgogne, des élus MSA ont initié des projets pour offrir des solutions de garde adaptées aux horaires des agriculteurs, permettant aux familles de concilier travail et vie personnelle.

MSA LANGUEDOC

Avec le soutien des services techniques de la MSA Languedoc, les élus ont lancé le projet Abeille verte à Lodève, dans le cadre global de l'appel à projets « Inclusion et Ruralité ». Ce projet répond aux défis des territoires ruraux en favorisant l'inclusion professionnelle.

MSA MIDI-PYRÉNÉES NORD

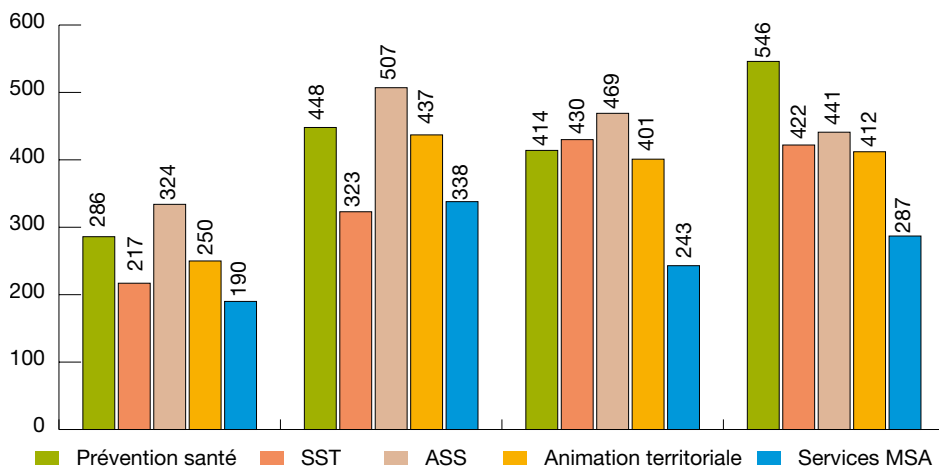
Pour favoriser le bien-être des personnes âgées à domicile et soutenir leurs aidants, les élus

ont initié l'opération « Clown à domicile ». Lors d'une réunion de l'échelon local, ils ont évalué les besoins et recensé les acteurs du terrain impliqués dans la lutte contre l'isolement. Une troupe de théâtre a été contactée pour lancer le projet, et des bénévoles ont été mobilisés parmi les adhérents.

MSA MIDI-PYRÉNÉES SUD

La création d'un espace de Jeux handisport à Ladevèze, une petite commune du Gers, est un exemple de projet inclusif et innovant soutenu par le dispositif Grandir en milieu rural de la MSA. Le projet est le fruit d'une volonté et d'une étroite collaboration entre plusieurs acteurs locaux : les élus de la MSA MPS, des professionnels de l'Agapei de la commune et des représentants d'associations de personnes handicapées, les architectes et les concepteurs du projet.

NOMBRE D'ACTIONS MUTUALISTES PAR THÉMATIQUES POUR LA PÉRIODE 2021/2025



REPRÉSENTER LA MSA

La mission de l' élu pour la MSA, c'est :

- **porter les intérêts de l'institution** au sein d'instances locales (CCAS/CIAS), lors d'événements (fêtes agricoles), auprès de partenaires agricoles (chambres d'agriculture) ou des associations ;
- **interagir avec les décideurs** politiques locaux, tels que les maires ou conseillers départementaux.

Exemples

- Lors d'une foire, un élu se fait connaître en tant que délégué MSA, présente la MSA, ses services.
- Un élu rencontre le maire de sa commune, pour créer un contact pour les futures collaborations.
- Un élu s'exprime dans les médias locaux ou nationaux pour exposer le positionnement de la MSA sur les questions d'actualité.
- Dans le cadre de l'opération « Action commune », un élu mobilise les adhérents, les partenaires...



3

APPARTENIR À UN RÉSEAU MUTUALISTE

Chaque caisse de la MSA structure l'organisation et l'action des élus. Pour porter une dynamique commune dans les 35 MSA, des orientations et une coordination sont assurées au niveau national :

- former un collectif de travail avec les élus du nouveau mandat ;**
- adhérer à l'esprit mutualiste du réseau ;**
- travailler ensemble et de manière coordonnée ;**
- respecter ses engagements d'élu en participant à l'assemblée générale annuelle.**

PARTICIPER À LA VIE MUTUALISTE

En mai 2025, 12 977 délégués ont été élus dans leur canton. Ils sont conviés à se réunir au sein d'échelons locaux pour organiser leurs actions et les projeter tout au long du mandat.

L'échelon local

Une structure démocratique de proximité

Lors des réunions de l'échelon local de leur secteur, les délégués MSA partagent les préoccupations, attentes ou besoins du terrain. Les sujets communs sont discutés pour trouver des solutions et élaborer des projets, les plus innovants pouvant inspirer d'autres territoires. Cette approche de terrain rend la MSA unique et innovante face aux nouveaux besoins sociaux.

Les réunions de l'échelon local peuvent être organisées autour d'un thème spécifique qui intéresse les délégués : l'organisation de la MSA, les actualités politiques nationales et locales, les questions qui concernent la protection sociale.

Le président de l'échelon local

Pivot de la vie mutualiste, il :

- **mobilise** et motive les délégués ;
- **prépare** les réunions de l'échelon local avec l'animateur de la caisse ;
- **organise** les actions sur son territoire et coordonne le travail des délégués.

Le président de l'échelon local n'est jamais seul, il peut être secondé par un vice-président, par des délégués, par l'animateur de sa caisse.

Pour faciliter l'exercice de cette fonction, les délégués peuvent décider de mettre en place une présidence collégiale.

L'animateur de l'échelon local

Interlocuteur des délégués, il :

- **prépare** les réunions avec le président de l'échelon local ;
- **présente** la MSA, ses activités et son actualité aux délégués ;
- **coordonne** les actions des délégués sur le territoire ;
- **encourage** les échanges, les initiatives et accompagne les projets des délégués ;
- **relaye** les signalements des élus sur les difficultés des adhérents.

L'Assemblée générale : un temps de partage

L'assemblée générale annuelle est un événement important et incontournable pour tous les élus. Les délégués sont invités à :

- **voter** le bilan du Conseil d'administration et les projets futurs présentés par le président ; les activités et les temps forts de la caisse sont résumés par le directeur ;
- **partager** les actions des échelons locaux autour du rapport mutualiste ;
- **proposer** des idées pour répondre aux besoins des adhérents et améliorer la réglementation sociale ;
- **échanger** dans une ambiance conviviale qui renforce les liens.



Pour rendre leurs assemblées générales dynamiques et conviviales, les MSA veillent à leur organisation en choisissant un thème fil rouge qui reflète l'actualité, invitation des personnalités extérieures qui viennent témoigner d'une expertise, présence des décideurs locaux, stands présentant les services de la MSA.

Exemples de thèmes d'Assemblées générales MSA en 2024

« Fiers de nourrir et de protéger »,
« Quel mutualisme demain ? », « La culture
de la prévention », « Les jeunes, acteurs
de notre société », « La santé et le sport »,
« Santé et sécurité au travail, un enjeu pour
tous », « L'agriculture : réalités de vie face
aux défis des transitions », « Organisation des
soins en milieu rural », « Les femmes, l'avenir
de l'agriculture ».

LA GOUVERNANCE MUTUALISTE

Le Conseil d'administration de la caisse de MSA

Le Conseil d'administration de la MSA structure, guide et soutient les échelons locaux pour garantir une vie mutualiste adaptée au plus près des besoins des territoires.

Les décisions du conseil, s'agissant de la vie mutualiste, sont préparées par les élus au sein de la Commission de l'action mutualiste.

Ainsi, il fixe le règlement intérieur ou une charte de l'échelon local comprenant :

L'organisation et le fonctionnement :

- **définir** le périmètre géographique des échelons locaux (ex. : niveau pluri-cantonal, bassin de vie) ;
- **établir** la composition, avec la possibilité d'intégrer des non-élus (suppléants, bénévoles) ;
- **prévoir** les règles de fonctionnement : organisation de la présidence, réunions, éventuelle indemnisation pour missions spécifiques.

Les missions des échelons locaux :

- **animer** la vie des territoires via des projets ;
- **assurer** le relais avec les adhérents ;
- **assurer** la représentation de la MSA auprès des acteurs locaux.

Appartenir à un réseau mutualiste

L'accompagnement :

- désigner un administrateur référent par échelon local ;
- dans les caisses pluri-départementales, le Conseil d'administration peut mettre en place des comités départementaux dont les attributions principales consistent à assurer une présence au niveau départemental et à animer et coordonner les échelons locaux.

La Commission de l'action mutualiste (CAM) de la caisse de MSA : mobilisation et accompagnement

Au sein des conseils d'administration, la CAM oriente et accompagne les échelons locaux et soutient leurs actions. Elle :

- **fixe** des priorités d'actions traduites dans un plan d'action mutualiste ;
- **propose** des formations aux délégués ;
- **valorise** les réalisations via des bilans d'activité partagés avec les adhérents.

D'une manière générale, elle traite toute question liée aux instances mutualistes de la caisse.

La Commission de l'action mutualiste (CAM) de la CCMSA : pilotage, co-construction et valorisation

Le Conseil d'administration (CCMSA) intègre dans ses décisions les réflexions issues des travaux de la CAM institutionnelle.

La CAM CCMSA a trois rôles spécifiques :

- Associer les élus locaux aux décisions nationales

Composée d'administrateurs centraux et de présidents, premiers vice-présidents et directeurs des MSA, la CAM prend en compte les préoccupations des territoires.

- Orienter et harmoniser la vie mutualiste

Elle **propose** des orientations stratégiques pour renforcer l'engagement mutualiste à travers le réseau des MSA.

Elle **contribue** à définir des priorités nationales pour les actions des échelons locaux, en lien avec les besoins des adhérents.

Elle **anime** le réseau des CAM des caisses de la MSA.

- Coordonner les actions et soutenir les délégués

Elle assure une cohérence entre les initiatives locales et les objectifs nationaux, en soutenant le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les caisses MSA.

Elle coordonne la formation et l'information en mettant en place les outils communs à tous les élus. Elle valorise l'action des délégués.

4

LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MSA

Tout au long du mandat, la MSA accompagne les élus dans l'exercice de leurs missions. Elle met à leur disposition un référent dédié, l'animateur de l'échelon local, elle leur propose des formations et délivre une information variée.

UN RÉFÉRENT ET DES EXPERTS PRÉSENTS SUR LE TERRAIN

L'animateur de l'échelon local est le contact privilégié des délégués. Il mobilise les professionnels de la MSA, travailleurs sociaux, conseillers en protection sociale ou en prévention qui interviennent au quotidien sur les territoires. Ainsi, les délégués sont associés aux actions et projets concernant leur territoire. A leur contact, les délégués acquièrent de nouvelles connaissances et compétences.



LA FORMATION DES ÉLUS

Pour former tous les délégués, la MSA a créé « [Les ateliers de l' élu](#) », une plateforme de formation à distance sécurisée et personnalisée.

Elle propose des modules courts et ludiques, à suivre chez soi, sur des sujets variés : connaissance de la MSA, protection sociale, rôle du délégué, prise de parole, etc.

Pour accompagner les nouveaux élus au début du mandat, deux parcours spécifiques leur seront proposés : **Connaissance de la MSA** et **Vivre mon mandat de délégué**. D'autres thématiques viendront enrichir l'offre de formation.

Les caisses de MSA proposent également des formations aux délégués. Participer aux réunions, projets et actions constitue une autre forme d'apprentissage, à travers les thématiques abordées, les méthodes employées, la recherche et les rencontres avec les partenaires.



LA NEWSLETTER DES DÉLÉGUÉS



La newsletter « Nous, délégués MSA » permet de partager les informations nationales et locales en matière de vie mutualiste. Elle accorde une place importante aux actions locales mobilisant les élus afin de valoriser leur engagement et de constituer une source d'inspiration. Elle assure un lien entre le conseil d'administration de la CCMSA et l'ensemble des délégués du territoire.

UNE APPLICATION POUR LES ÉLUS MSA

Prévue pour 2026, cette application vise à centraliser les informations liées au mandat des élus et à offrir un espace d'échanges entre eux. Elle favorisera le travail en réseau, renforcera les liens entre élus et soutiendra la collaboration pour faire progresser les projets communs.

LE BIMSA

Le Bimsa est un bulletin mensuel qui présente l'actualité de la MSA, relate l'activité des territoires, propose des dossiers thématiques et des témoignages des acteurs du terrain.

Son contenu est décliné selon les différents formats : journal, site internet et newsletter.

Ses lecteurs sont les élus MSA, les sénateurs, les députés, les maires, les établissements scolaires agricoles, les chambres d'agriculture, les syndicats...

lebimsa.fr



LES SITES INTERNET DE RÉFÉRENCE

- **Le site MSA** de référence msa.fr et les sites des 35 CMSA.



- **Les vidéos réalisées** par la MSA : témoignages de délégués, émissions télé enregistrées au salon de l'agriculture (SIA).

[Youtube chaîne TV MSA](https://www.youtube.com/c/TVMSA)



- **Les données statistiques** locales et nationales sur les ressortissants agricoles et le poids de l'activité agricole en France (salariés et non-salariés) en forme de cartes interactives. geomsa.msa.fr/

Pour aider à se familiariser avec cet outil statistique, le tutoriel.

dailymotion.com/video/x7b2b4a



- Le site d'analyses des **statistiques agricoles**.

statistiques.msa.fr



- Les ressources documentaires sur la prévention des **risques professionnels** en agriculture. ssa.msa.fr



Favoriser **l'emploi** et le service sur les territoires ruraux. laser-emploi.fr



Téléassistance et soutien aux **personnes isolées** 24/24h et 7/7j. presenceverte.fr



Association de **tourisme social** pour garantir le droit aux vacances pour tous. avma-vacances.fr

LES STRUCTURES DE L'OFFRE DE SERVICES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE MSA



Favoriser l'inclusion des personnes en situation de **handicap**, principalement dans le secteur agricole. solidel.fr



Résidences pour **séniors** à taille humaine (moins de 30 logements). marpa.fr



Service de répit à domicile destiné aux aidants. repit-bulledair.fr

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les comptes MSA sur les réseaux sociaux valorisent les actions des élus, diffusent l'actualité institutionnelle, mettent en lumière la protection sociale agricole et soulignent l'engagement des délégués sur les territoires.

En étant actif sur les réseaux sociaux institutionnels, chaque élu peut relayer ces informations, rejoindre une discussion ou bien s'exprimer sur les sujets évoqués.

Sur X : @mysma ; @msa_actu ; @lebimsa

Sur Facebook : page MSA

Sur LinkedIn : page MSA

MSA caisse centrale
19, rue de Paris
CS 50070
93013 Bobigny cedex
Tél. : 01 41 63 77 77
www.msa.fr



L'essentiel & plus encore